

2022-11-24-13 : Décision modificative n°1 au budget principal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence d'Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents : Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Etienne GLEMOT, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LEZE, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés : Valérie AVENEL, Guy CHESNEAU, Hervé BLANCHAIS, Juanita FOUCHER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Benoit ERMINE, Marie-Hélène LEOST, Michel THEPAUT, Liliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Jean-Pierre BOISNEAU, Emmanuel CHARLES, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Muriel NOIROT

Pouvoirs : Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER donne pouvoir à Pascal CHEVROLLIER, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Michel THEPAUT donne pouvoir à Michel POMMOT

Secrétaire de séance : Pierre-Pascal BIGOT

Membres en exercice :50
Membres présents :33
Pouvoirs :7
Quorum :26
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 18/11/2022
Date de publication :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2022-03-31-19 en date du 31 mars 2022, relative au vote du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022 ;

VU l'avis favorable de commission finances en date du 14 novembre 2022 ;

VU l'axe 4 du projet de territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements de crédit sur le budget principal :

Investissement								
Nature	Dépenses			Nature	Recettes			
	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL 2022		BP 2022	DM 1 2022	TOTAL 2022	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	50 000,00	0,00	50 000,00	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	100 000,00	0,00	100 000,00	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	10 200,00	10 200,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	934 200,00	0,00	934 200,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	206 662,84	0,00	206 662,84	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 324 729,99	0,00	4 324 729,99	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 900 901,46	0,00	1 900 901,46	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	403 089,53	0,00	403 089,53	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	10 200,00	10 200,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 856 189,32	0,00	2 856 189,32	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	0,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 911 402,92	-194 000,00	4 717 402,92	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	350,00	0,00	350,00	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000,00	0,00	1 000,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	166 579,00	0,00	166 579,00	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	160 095,00	0,00	160 095,00	
SOUS-TOTAL	10 495 825,07	-183 800,00	10 312 025,07	SOUS-TOTAL	6 619 374,99	10 200,00	6 629 574,99	
				001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	402 327,14	0,00	402 327,14	
Mouvement d'ordre								
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT*	543 143,00	235 000,00	778 143,00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 162 056,94	0,00	2 162 056,94	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	800 000,00	0,00	800 000,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT*	1 855 209,00	41 000,00	1 896 209,00	
Total Dépenses	11 838 968,07	51 200,00	11 890 168,07	Total Recettes	11 838 968,07	51 200,00	11 890 168,07	
Fonctionnement								
Nature	Dépenses			Nature	Recettes			
	BP 2022	DM 1 2022	TOTAL 2022		BP 2022	DM 1 2022	TOTAL 2022	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 137 870,00	69 900,00	4 207 770,00	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	306 900,00	0,00	306 900,00	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 691 521,00	0,00	8 691 521,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	3 284 039,00	-27 000,00	3 257 039,00	
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 696 821,00	0,00	3 696 821,00	73 IMPOTS ET TAXES	13 828 838,00	0,00	13 828 838,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 337 450,00	97 100,00	3 434 550,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 776 761,00	0,00	3 776 761,00	
66 CHARGES FINANCIERES	65 500,00	0,00	65 500,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	395 500,00	0,00	395 500,00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 500,00	0,00	15 500,00					
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	109 400,00	0,00	109 400,00					
SOUS-TOTAL	20 054 062,00	167 000,00	20 221 062,00	SOUS-TOTAL	21 592 038,00	-27 000,00	21 565 038,00	
				002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 936 146,94		1 936 146,94	
Mouvement d'ordre								
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 162 056,94	0,00	2 162 056,94					
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT*	1 855 209,00	41 000,00	1 896 209,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT*	543 143,00	235 000,00	778 143,00	
043 OPERATION D'ORDRE INTERIEUR DE LA SECT* FCT.	0,00	0,00	0,00	043 OPERATION D'ORDRE INTERIEUR DE LA SECT* FCT.	0,00	0,00	0,00	
Total Dépenses	24 071 327,94	208 000,00	24 279 327,94	Total Recettes	24 071 327,94	208 000,00	24 279 327,94	

ENTENDU l'exposé de Mme Maryline Lézé, rapporteur,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°1 au budget principal telle qu'exposée ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Fait et délibéré en séance
le 24 novembre 2022
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot
Président

2 / 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier adressé, devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.